

Le Petit Bavard Décembre 2019



**Municipalité de la Paroisse
de Saint-Roch-de-Mékinac**

Joyeuses Fêtes

Sommaire

Page 2 Sommaire

Page 3-6 La Vie municipale

Page 7 régie des incendies

Page 8-10 Chronique de l'inspecteur

✧ **Entente SPA**

Page 11-13 Calendrier ordure & Recyclage saison hivernale

✧ **matière recyclable**

Page 14 Bibliothèques Municipale

✧ **De retour des vacances ;**

Page 15 Célébration de décembre

Page 16 Âge d'or

✧ **Calendrier des activités**

Page 17 Viactive ;

Page 18 Cours de danse ;

Page 19 APHA ;

✧ **Calendrier des activités**

Page 20 Femmes de Mékinac ;

Page 21-22 petite annonce ;

✧ **Coop de Mékinac**

✧ **Nez rouge**

Page 23 Maison des familles ;

Page 24 Famille à l'honneur ;

Page 25-26 Espace Mauricie ;

Page 27 Poème de Noël ;

Page 28 Responsable du journal





BIENVENUE DANS LA MUNICIPALITÉ DE **SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Un lieu panoramique!

La Vie municipale

Séance du conseil a eu lieu le 4 décembre. Afin de prendre connaissance des sujets traités lors de la séance du conseil, nous vous rappelons que les textes intégraux des décisions du conseil municipal sont disponibles pour consultation au bureau municipal.

Prochaine séance du conseil

Se tiendra, le **8 janvier 2020** à la salle des séances à compter de 19 heures. Il nous fera grandement plaisir de vous y accueillir et de vous informer de votre monde municipal. Soyez présents en grand nombre, nous apprécions votre présence !

Horaire du Bureau municipal

Lundi au mercredi : 9 h 00 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30

Jeudi : 9 h 00 à 12 h et de 12 h 30 à 16h.

Vendredi : fermé.

Horaire de la période des fêtes

Le bureau sera fermé à compter du 23 décembre 2019 et nous serons de retour le 6 janvier 2020 à compter de 9 h 00.



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac
Aux contribuables de sa susdite municipalité

AVIS PUBLIC

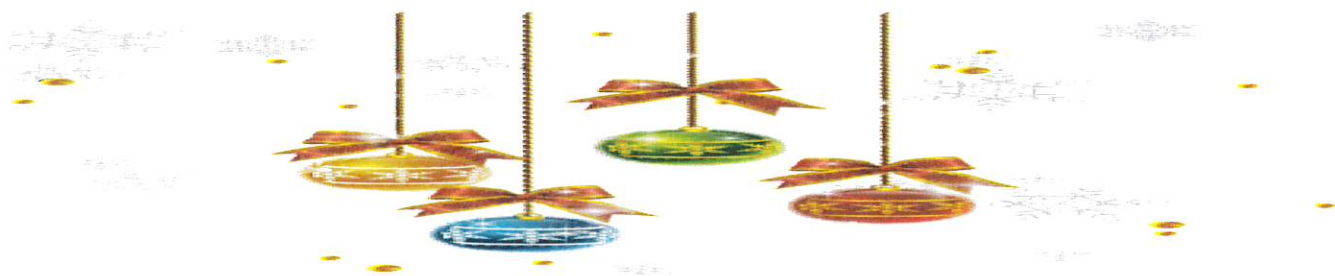
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de sa susdite municipalité QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 04 décembre 2019, il a été adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020.

Elles se tiendront à la salle municipale située au 1216, rue Principale à Saint-Roch-de-Mékinac et débuteront à 19 heures, les mercredis suivants :

8 janvier (2 ^e mercredi)	8 juillet (2 ^e mercredi)
5 février	5 août
4 mars	2 septembre
1 ^{er} avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

DONNÉ à Saint-Roch-de-Mékinac, ce cinquième jour de décembre deux-mille-dix-neuf.



Mot du Maire

Nous en sommes déjà à la préparation des festivités de fin d'année que la joie & la gaieté soit partout dans vos gestes, vos sourires et dans votre cœur profitez de cette période pour retrouver votre enfant intérieur et amusez-vous.

Le temps s'écoule, les jours, les semaines et mêmes les années défilent au rythme effréné de nos activités quotidienne et de notre vie familiale. Nous sommes surpassés par nos obligations.

Profitons de cette période pour vivre un temps de repos et de convivialité en famille ou entre amis. Pour quelques jours, oublions les soucis quotidiens.

Et que la prochaine année déborde de bonheur intense, de santé et de prospérité, afin que tous vos vœux se réalisent.

Les élus et les employés municipaux s'unissent à moi pour vous souhaiter un joyeux temps des fêtes. Encore cette année, comme à tous les ans, je vous dis, soyez prudent dans vos déplacements. Et à l'an prochain!



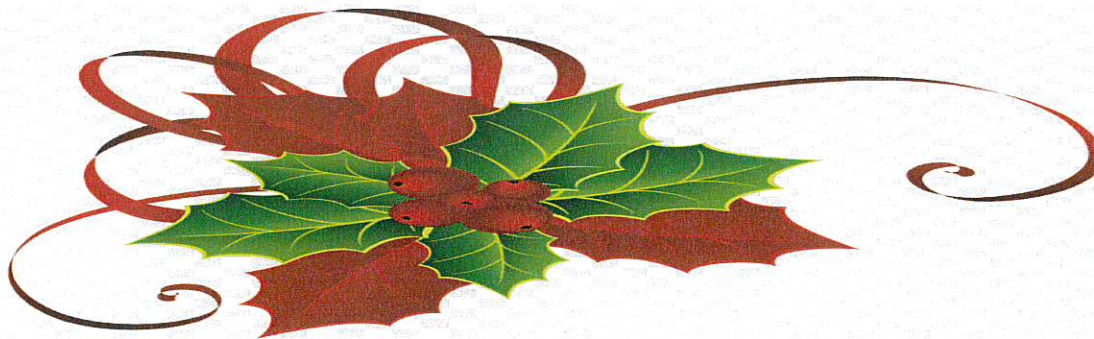
J'en profite pour vous mentionner nos réalisations 2019.

Pour la municipalité : Redressement chemin du Lac Vlimeux ;

Réparation chemin Domaine de la Colonie; Installation des avertisseurs de vitesse à l'entrée et à la sortie du village ; Installation d'une borne de recharge électrique à l'accueil du Camping. Création du parc de l'Église en cours...

Pour le Camping : Construction de la nouvelle salle communautaire ; 2^e section des quais pour la marina ;

Guy Dessureault





Régie Intermunicipale d'Incendie de la
Vallée du Saint-Maurice
Tél: 819 646-5200



Ministère de la Sécurité publique du Québec

Publié par Danie Harvey (?) · 1 h ·

...



L'avertisseur de monoxyde de carbone combiné à un avertisseur de fumée est un allié précieux pour votre sécurité.

Il est conçu pour déclencher une alarme avant que la concentration de monoxyde de carbone dans l'air soit dangereuse pour votre vie ou votre santé.

Dès qu'il est en alarme, évacuez la résidence et faites le 9-1-1

Les sources de monoxyde de carbone (CO) à la maison peuvent être nombreuses :

- ✓ appareils de chauffage non électrique;
- ✓ véhicules à moteur à combustion;
- ✓ appareils fonctionnant au gaz naturel ou au propane;
- ✓ outils et appareils fonctionnant à l'essence;
- ✓ cendres laissées à l'intérieur.

Et rappelez-vous! Le matériel conçu pour l'extérieur (ex. : BBQ) ne doit JAMAIS être utilisé à l'intérieur!

Pour plus d'information, consultez notre site : <https://bit.ly/2pjlspo>

Le premier responsable, c'est toi!

RAPPEL-TRAVAUX SANS PERMIS

En tant qu'inspecteur de la municipalité de St-Roch-de-Mékinac, c'est mon devoir de vous informer sur des sujets concernant la réglementation de votre municipalité, dont "L'émission des permis et certificats".

Voici les travaux qui demandent un permis ou un certificat d'autorisation:

- toutes constructions (garage, remise, quai, escaliers, résidence principale, clôture, etc.)
- Toutes rénovations intérieures et/ou extérieures du bâtiment principal et/ou secondaire (mur intérieur, plancher, revêtement toiture et murs, salle de bain, véranda, etc.)
- Abattage d'arbres, changement d'usage d'un bâtiment, transport d'un bâtiment, l'installation d'un bâtiment temporaire ou d'un usage temporaire, installation d'une roulotte ailleurs que sur un camping pendant 15 jours, la construction d'un nouveau chemin desservant un bâtiment principal, etc.
- Opérations cadastrales;
- installations d'un prélèvement d'eau,



Ce sont des exemples de travaux parmi tant d'autres. Vous faites ces travaux sans obtenir l'autorisation de la municipalité, vous allez être passible d'une sanction ou d'une peine d'amende allant de 300,00\$ à 1 000,00\$ pour une personne physique et de 600,00\$ à 2 000,00\$ pour une personne morale. Si récidive, le maximum est de 2 000,00\$ pour une personne physique et de 4 000,00\$ pour une personne morale et peut être imposée pour chaque jour que dure l'infraction. Pour éviter toutes problématiques, vous obtenez un permis ou certificat à moindre coût variant de 10.00 à 50.00\$ selon le type de document demandé.

Alors, n'hésitez pas à communiquer avec moi. De plus, consultez le site internet de la municipalité : <http://www.strochdemekinac.com/>.

Bien à vous!

Véronique Baril, inspectrice
819 646-5635 poste 130

NOUVAUTÉ

ENTRÉE EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2020



Tous les chiens de plus de 6 mois devront être enregistrés dans le délai prévu auprès de la municipalité de résidence de son propriétaire ou de son gardien. Il sera prévu que la municipalité, suivant l'enregistrement du chien remette une médaille comportant un numéro d'enregistrement au propriétaire ou au gardien et dont la couleur correspondra à la catégorie de chien.

 **Hiver 2020 : Communications avec les citoyens pour annoncer le partenariat avec la SPA Mauricie**

 **Printemps-été 2020 : Recensement des chiens et des chats sur l'ensemble du territoire**

Montant annuel payable à la SPA Mauricie par les citoyens :

-  **25\$/animal pour les chiens et chats stérilisé**
-  **35\$/animal pour les chiens et chats non stérilisé**
-  **10\$/ animal pour le frais de retard**



Pour faciliter l'adoption et augmenter le confort des animaux



Ah ! Les joies de l'hiver! Nous avons beaucoup de responsabilités surtout à voir à l'entretien extérieur de notre maison. L'accumulation *de neige sur les toits*, en est un exemple. Afin d'éviter des bris sur votre maison, pour la sécurité des citoyens , de votre parenté ou bien de vos amis, vous être responsable en tant que propriétaire d'un immeuble, à entretenir votre bien. Le règlement de construction 2015-07-004, article 7.3:

7.3 Entretien toiture, neige et glace

Il est de la responsabilité du propriétaire d'un immeuble de s'assurer qu'aucune accumulation de neige ou de glace sur la toiture d'un bâtiment ne doit constituer un danger pour ses occupants ou les piétons. Au besoin, des barrières à neige doivent être installées en bordure de la toiture.

De plus, si vous contrevenez à ce règlement, vous êtes passible d'une amende de 300\$ à 1 000\$ pour une personne physique et de 600\$ à 2 000\$ pour une personne morale et le montant double s'il y a récidive. En voici le règlement 2015-07-007, article 3:

Article 3 – Infractions et peines

Toute infraction à une des dispositions d'un des règlements énumérés à l'article 2 du présent règlement, est sanctionnée par une peine d'amende d'un montant minimum de trois cent dollars (300,00\$) pour une personne physique et de 600,00\$ pour une personne morale et d'un montant maximum de mille dollars (1 000\$) pour une personne physique et de deux mille dollars (2 000\$) pour une personne morale.

Pour une récidive, le montant maximum sera porté à deux mille dollars (2 000\$) si le contrevenant est une personne physique ou à quatre mille dollars (4 000\$) s'il est une personne morale.

Si l'infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les amendes imposées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction conformément au présent article.

Je vous souhaite de très Joyeuses Fêtes à tous!

Véronique Baril, inspectrice



Calendrier des ordures : mardi (haut) Collecte de la récupération le mercredi (bas)

DÉCEMBRE							JANVIER								
D	L	M	M	J	V	S	14	D	L	M	M	J	V	S	18
1	2	3	4	5	6	7					1	2	3	4	
8	9	10	11	12	13	14		5	6	7	8	9	10	11	
15	16	17	18	19	20	21		12	13	14	15	16	17	18	
22	23	24	25	26	27	28		19	20	21	22	23	24	25	
29	30	31						26	27	28	29	30	31		
							18								

DÉCEMBRE							JANVIER								
D	L	M	M	J	V	S	14	D	L	M	M	J	V	S	18
1	2	3	4	5	6	7					1	2	3	4	
8	9	10	11	12	13	14		5	6	7	8	9	10	11	
15	16	17	18	19	20	21		12	13	14	15	16	17	18	
22	23	24	25	26	27	28		19	20	21	22	23	24	25	
29	30	31						26	27	28	29	30	31		
							18								

Ninon Fortier
 Secrétaire trésorière adjointe
 Municipalité St-Roch-de-Mékinac
 Tél. :819-646-5635 p. 188
ninon.fortier@regionmekinac.com

MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE BAC À RÉCUPÉRATION

(imprimés, contenants, emballages)

PAPIER ET CARTON

- Feuilles, enveloppes et sacs de papier
- Journaux, circulaires, revues
- Livres, bottins, catalogues
- Rouleaux de carton
- Boîtes de carton
- Boîtes d'œufs
- Cartons de lait et de jus à pignon
- Contenants aseptiques (type Tetra Pak^{md})



PLASTIQUE

- **Bouteilles** et **contenants** de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



MÉTAL

- Papier et contenants d'aluminium
- Bouteilles et canettes d'aluminium
- Boîtes de conserve
- Bouchons et couvercles



VERRE

- Bouteilles et pots, peu importe la couleur



Merci!

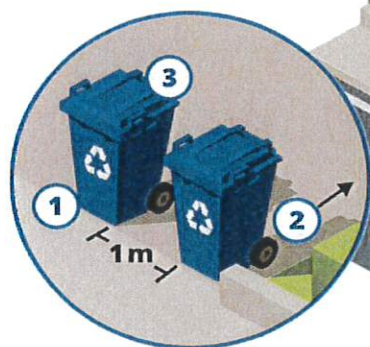
Dans le doute, je m'informe
rgmrm.com | 819 373-3130
Téléchargez l'application :



Régie de gestion des
matières résiduelles
de la Mauricie

BIEN POSITIONNER VOS BACS

- 1 BACS ALIGNÉS EN BORDURE DE RUE**
à moins de 6,5 pieds (2 m) de la voie publique, la veille de la collecte ou avant 6 h le matin de la collecte.
Laissez 1 mètre de distance entre chacun des bacs.
- 2 ROUES ET POIGNÉES**
orientées vers la résidence.
- 3 COUVERCLES**
fermés et dégagés.



ATTENTION!
REFUSÉES DANS LE BAC BLEU
Certaines matières nuisent au recyclage

SURPLUS DE RECYCLAGE

Répartir le contenu sur plusieurs collectes ou procurez-vous un bac bleu supplémentaire.

BAC ENNEIGÉ OU COINCÉ DANS LA GLACE

Dégagez votre bac de la neige et de la glace.

ÉVITER QUE LE CONTENU GÈLE À L'INTÉRIEUR

Assurez-vous que le couvercle est en bon état et bien fermé. Un carton déposé au fond du bac peut aider à déloger les matières du bac.

MATIÈRES COMPOSTABLES

- Résidus de table et de jardin, mouchoirs, papier essuie-tout



RÉSIDUS DE CONSTRUCTION

- Bois, plancher, revêtement, gypse, béton, bardeau d'asphalte



OBJETS

- Vaisselle, jouets, stores, cintres

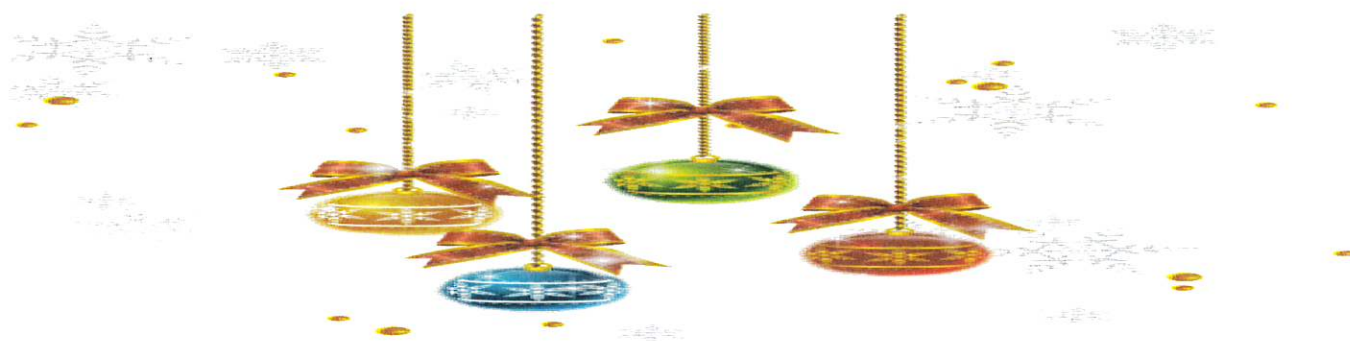


AUTRES

- Vêtements, souliers, sacs à main, tissu



Avant de jeter un objet : pensez à le réparer, à le donner ou à l'apporter à l'écocentre
rgmrm.com | 819 373-3130



Bibliothèque Municipale

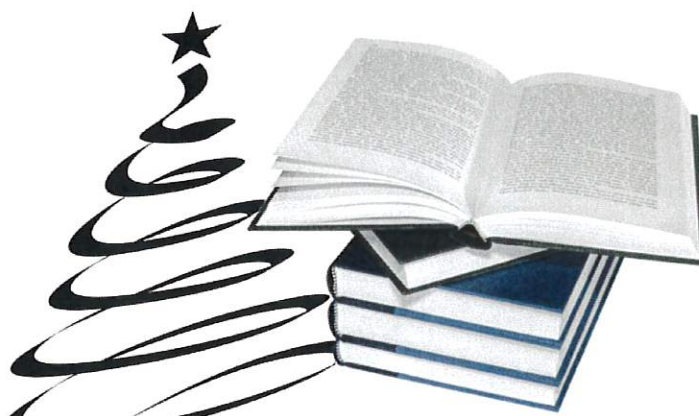
Lieu : 1216 rue Principale, St-Roch-de-Mékinac

Responsable : Mme Lise Bérubé

Horaire de la bibliothèque : tous les mercredis de 13h00 à 16h00 et de 18h30 à 20h30.

Horaire de la période des fêtes : fermeture du 19 décembre au 7 janvier inclusivement.

Joyeuses Fêtes à tous!!



Prenez note que les dons de livres de plus de 20 ans ne sont pas autorisés par le réseau bibliothèque

Célébration de Décembre



15 déc. Célébration dominicale & communion

22 déc. Célébration dominicale & communion

24 déc. MESSE DE NOEL / L'ABBÉ YVES MARCIL
SALLE DE L'ÂGE D'OR

22 HRS 00

1- Intention : Mme Jacqueline et Berthe Dumont

Par : Mme Denise Dumont

2- Intention : Mme Mariette Chandonnet

Par : M. Lucien Chandonnet



Club âge d'or St-Roch-de-Mékinac

Liste des activités à venir

Mardi 10 décembre 2019 : dîné de Noël;

Samedi 21 décembre 2019 : Soirée de danse;

Dimanche 22 décembre 2019 : Soirée de danse;

Mardi 14 janvier 2020 : Le dîner du mois, baseball poches, dards, cartes & quilles virtuelles;

Mardi 21 janvier 2020 : Baseball poches, dards, cartes & quilles virtuelles;

Mardi 28 janvier 2020 : Baseball poches, dards, cartes & quilles virtuelles;

Mardi 4 février 2020 : Baseball poches, dards, cartes & quilles virtuelles;

Samedi 8 février 2020 : St-Valentin (souper & soirée de danse).

Mardi 11 février 2020 : Le dîner du mois, baseball poches, dards, cartes & quilles virtuelles;

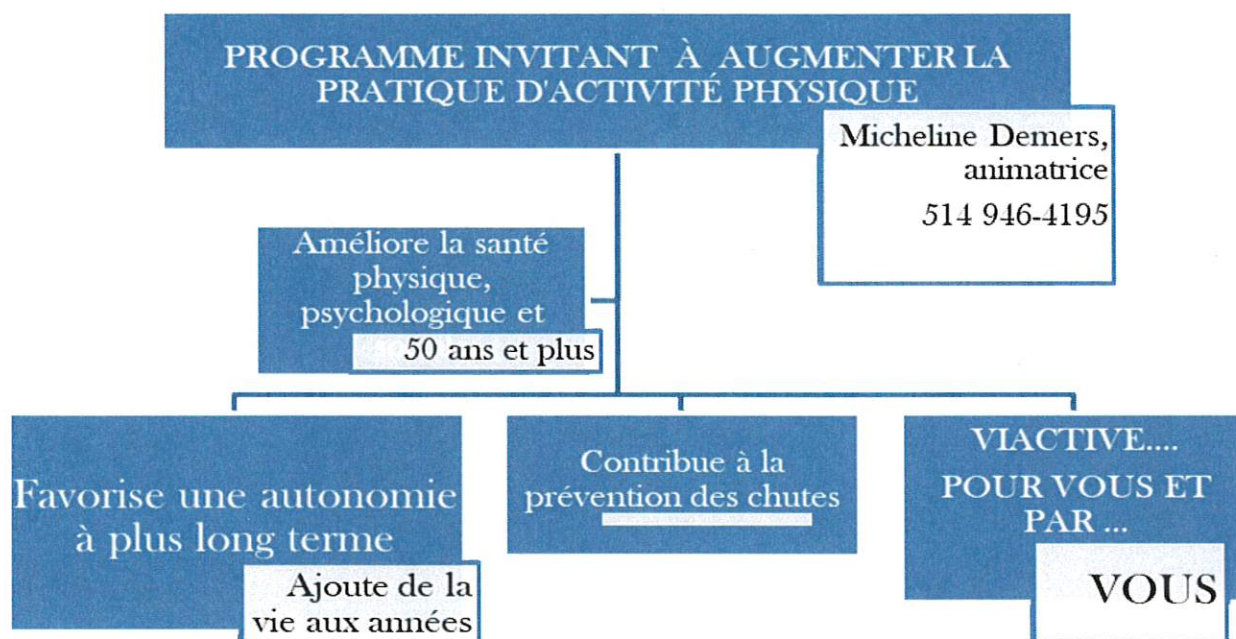
Mardi 18 février 2020 : Baseball poches, dards, cartes & quilles virtuelles;

Mardi 18 février 2020 : Baseball poches, dards, cartes & quilles virtuelles;

Pour location de salle : Communiquer au numéro 819 -646-5739

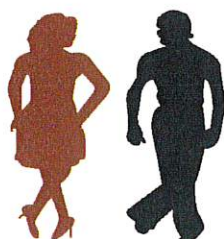
Tous les mercredis, les quilles virtuelles de 13 h 00 à 15 h 00

Pour information : **Cécile & Jean-Guy Deschenes** au 819 646-9047



Les séances de Vi-Active sont tous les 10 heures à 11 heures pour une durée de 10 semaines consécutives à raison d'une fois par semaine, elles feront relâche pour la période des fêtes et reprendront le 15 janvier 2020.

Cours de danse en ligne



Où : salle des Aînés de St-Tite
Quand : à partir 4 octobre 2019
les vendredis : 13h15 à 14h15 débutants 1
14h20 à 15h20 intermédiaires 1
15h25 à 16h25 avancés
Coût : 6\$



Pratique de danse : tous les lundis

Professeure : Nicole Lefebvre (819)538-5838
Quand : à partir du 7 octobre 2019
les lundis de 13h30 à 15h30
Où : salle des Aînés de St-Tite
Coût : 6\$

Bienvenue à tous!



L'APHA Mékinac a pour mission de :

Regrouper, soutenir et encourager les personnes handicapées en créant et en mettant en œuvre des programmes d'intégration récréatifs, éducatifs et sociaux adaptés à leur condition.

Informier et sensibiliser la population aux besoins des personnes vivant en situation d'handicap dans la MRC de Mékinac.

Calendrier des activités : Décembre 2019

Jeudi 5	Cuisines collectives
Mercredi 11	Soupe de l'amitié, viactive adaptée, jeu d'habileté et artisanat de Noël
Mercredi 18	Fête de Noël

Nous souhaitons de Joyeuse Fêtes à tous !!!
Notre bureau sera fermé du 20 décembre au 5 janvier.

Calendrier des activités : Janvier 2020

Mercredi 15-22 Soupe de l'amitié, viactive adaptée, jeu d'habileté et artisanat

Mercredi 29 Conférence de madame Lucie Blanchard, psychothérapeute, sur l'anxiété suivi d'un dîner fraternel et bingo.

Prévoir en janvier: Sortie d'intégration : Poisson des chenaux à Sainte-Anne-de-la Pérade.

Quilles: 2^e vendredi du mois soit le 10 janvier, 14 février, 13 mars, 10 avril.



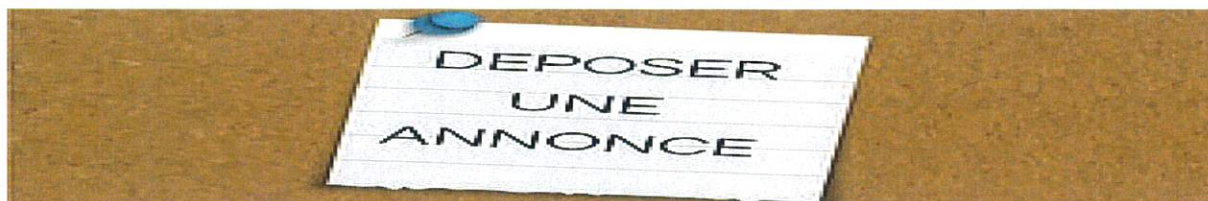
Bienvenue à toutes chez Femmes de Mékinac!

Du 13 décembre 2019 au 5 janvier 2020 : Notez qu'à l'occasion de la période des vacances des fêtes, le centre de femmes sera fermé. Si vous avez besoin d'aide urgente durant notre absence, contactez le CSSS Vallée-de-la-Batiscan au : (418) 365-7555 / info social 811, Prévention suicide Accalmie au 1-866-277-3553 ou SOS Violence conjugale au 1-800-363-9010. **Assemblée de cuisine**

Jeudi 23 janvier 2020 de 9 h 30 à 11 h 30 : « Déjeuner retrouvailles ». Le déjeuner au coût de 5\$ a lieu au Centre de femmes.

Réservations et infos : 418-289-2588 ou www.femmekinac.qc.ca





**RECHERCHONS:
VÉLOS À DONNER**

LES PARTICIPANTS DU
GROUPE DÉPART À 9 DU
CARREFOUR EMPLOI MÉKINAC
SONT À LA RECHERCHE DE
VÉLOS USAGÉS POUR
RÉALISER LE PROJET
VÉL-O-SUIVANT

LES VÉLOS
AMASSÉS
SERONT
RESTAURÉS ET
PRÊTÉS
GRATUITEMENT
À LA
POPULATION

Contactez Caroline Grenier:
f Caroline Grenier Pro
✉ departa9@ejemekinac.org
☎ 418-365-7070 #1227

**Vous recherchez un emploi?
Le CREM vous aide à le trouver!**



Le Centre de recherche d'emploi de la Mauricie (CREM) est votre expert en emploi dans la région. Nous vous aidons à décrocher et obtenir le poste convoité à travers nos cinq points de services à Trois-Rivières, Shawinigan, ainsi que dans la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac et la MRC des Chenaux.

Notre équipe vous offre :

- la rédaction de CV
- le soutien à la recherche d'emploi
- la préparation aux entrevues
- des visites exclusives d'employeurs
- un accompagnement sur mesure!



Profitez de nos services **gratuits** offerts dans une ambiance conviviale et respectueuse! **Informez-vous au www.cremauricie.com ou appelez-nous pour une prise de rendez-vous 819 370-3660 \ 1 844 870-3660.**

590 Chemin Saint-Joseph
Trois-Rives
Téléphone : 819-646-5522



**COOPÉRATIVE
DE SOLIDARITÉ
DE MÉKINAC**

Suivez nous 

À seulement 15 km de Saint-Roch!

La Coop c'est :

- Épicerie/Boucherie/Agence SAQ
- Essence
- Permis chasse & pêche

Bienvenus à tous !

**POUR BÉNÉVOLE OU POUR UN SERVICE DE RACOMPAGNEMENT LES
13-14-20-21 ET 31 DÉCEMBRE 2019.**



FAIT LE 418 365-4811



**Camp de vacances
Lac en Cœur**

Été 2020

T'as le goût de vivre une expérience unique? L'équipe du Lac en Cœur te propose de vivre un été formidable, à travers une foule d'activités toutes plus palpitantes les unes que les autres, le tout intégré dans une thématique. Tu pourras vivre une vie de groupe intense où l'amitié est au rendez-vous!

Début des inscriptions le samedi 18 janvier à 10h.

Consultez le site Internet au www.camplacecoeur.qc.ca. Faites vite, les places s'envolent rapidement. Pour plus de détails, contactez-nous au 418-289-2316. Suivez le dévoilement des nouveautés 2020 sur notre page Facebook!

Source : Marianne Baril
Coordonnatrice
(819) 375-0712

Maison des Familles de Mékinac 



Calendrier des activités

Décembre 2019

Jeudi 5 décembre (17h45)

Réveillon de Noël (5\$/ enfant)

Venez réveillonner avec nous autour d'un bon repas, surprises et plaisirs seront au

Rendez-vous !

(Activité réservée aux membres)

Mercredi 11 décembre (17h)

Dévoilement du calendrier « Familles à l'honneur » 2020

Les familles gagnantes et participantes du concours des « Familles à l'honneur » ainsi que du concours « Mon ado...Ma fierté » sont conviées au dévoilement du calendrier 2020 à la salle des Aînés de St-Tite. Sous forme de « gala », parents, enfants, grands-parents, élus municipaux et partenaires défileront sur le tapis rouge afin d'assister au grand dévoilement et à la remise des laminés. Une soirée haute en couleur à ne pas manquer !

Pour information ou pour vous inscrire : 418 365-4405



Suivez-nous sur Facebook : Maison des familles de Mékinac
Vous pouvez maintenant nous visiter en ligne sur notre site internet

www.mdfmekinac.org



INVITATION

Dévoilement des Familles à l'honneur 2020

En tant que représentant municipal, vous êtes cordialement invité au cinquième dévoilement du

Calendrier des « Familles à l'honneur » de Mékinac.

AU PROGRAMME

- ★ Cocktail et petites bouchées
- ★ Dévoilement des photos officielles
- ★ Distribution des calendriers
- ★ Remise des laminés
- ★ Et plus encore !

Bienvenue à tous

Le volet « Mon ado...Ma fierté » sera présenté par

Partenaires Action Jeunesse Mékinac.

**Date : Mercredi 11
décembre 2019**

**Lieu : Club des Aînés
de St-Tite inc.**

**Adresse : 480,
Boulevard St-Joseph
St-Tite**

Heure : 17 h à 19 h



COORDONNÉES
*inscription obligatoire

Téléphone :
418-365-4405 p. 1303

Courriel :
caroline.boucher@mdfmekinac.org
regroupementparenfants@hotmail.com

Par Facebook :
Maison des familles de
Mékinac
Par'enfants au cœur de nos
actions



Le 20 novembre, porté le ruban pour le bien-être des enfants

!

Trois-Rivières, le 5 novembre 2019. – ESPACE Mauricie lance sa campagne du ruban bleu dans le cadre de la Journée nationale des enfants qui a lieu le 20 novembre de chaque année et invite la population à se procurer et à porter le ruban, pour souligner l'importance de protéger les droits des enfants.

Porter le ruban pour le bien-être des enfants !

Encore une fois cette année, ESPACE Mauricie invite la population à porter le ruban pour souligner la Journée nationale des enfants. Ce ruban rappelle que les enfants **sont des êtres à part entière et que leurs droits** doivent être pris en considération dans l'ensemble des décisions de l'État qu'elles soient politiques, sociales ou économiques. Le bleu symbolise la paix et le calme. Pour le Regroupement des Organismes ESPACE du Québec et ses membres, dont, ESPACE Mauricie, le bleu symbolise aussi la liberté et notre désir que ***tous les enfants puissent vivre une enfance en sécurité et sans violence.***



« L'an dernier, c'est plus de 3000 rubans qui ont été distribués en Mauricie. Cette année, nous souhaitons largement dépasser cet objectif. Déjà, bon nombre de nos partenaires ont emboité le pas. Soyez des nôtres ! » Mentionne Martine Ouellette, responsable de la distribution. Dans la région, les gens peuvent se procurer des rubans à ESPACE Mauricie en téléphonant au 819-375-3024.

Porter le ruban sur Facebook !

Afin d'accroître la solidarité entourant la campagne du ruban bleu, il est également possible de le porter via Facebook. Il s'agit d'ajouter à votre photo profil, le décor de la JNE ESPACE, produit par Alexandra Duguay. Une façon toute simple de contribuer à la cause et d'inviter votre réseau à faire de même. Puisque c'est tous ensemble que l'on peut faire une différence. Utilisons également les hashtags #JNE, #JNE2019, #JournéeNationaledesEnfants, #NationalChildren'sDay et #20 novembre.

Le 20 novembre est l'occasion de reconnaître que les enfants ne sont pas que l'avenir de la société, mais son présent aussi. Rappelons que c'est notre responsabilité collective de nous assurer de faire respecter les droits fondamentaux des enfants et de leur assurer une enfance en sécurité et sans violence.

La Journée nationale des enfants a été décrétée comme telle par les Nations Unies, suite à l'adoption de deux documents importants soit la Déclaration des droits de l'enfant en 1959 et la Convention relative aux droits de l'enfant en 1989. C'est en 1993 que le Canada enfile le pas et décrète le 20 novembre, Journée nationale des enfants.

Depuis près de 30 ans, ESPACE Mauricie a comme mission la prévention de toutes les formes de violence faites aux enfants. Membre du Regroupement des organismes ESPACE du Québec, il fait partie des dix organismes existant à travers la province. Depuis plus d'une quinzaine d'années, les organismes ESPACE soulignent la Journée nationale des enfants. Pour plus de détails sur les organismes ESPACE, consultez le www.espacesansviolence.org

- 30 -

Source : Vicky Lauzier, Coordonnatrice-animatrice
Téléphone : 819-375-3024 / Cellulaire : 819-668-72



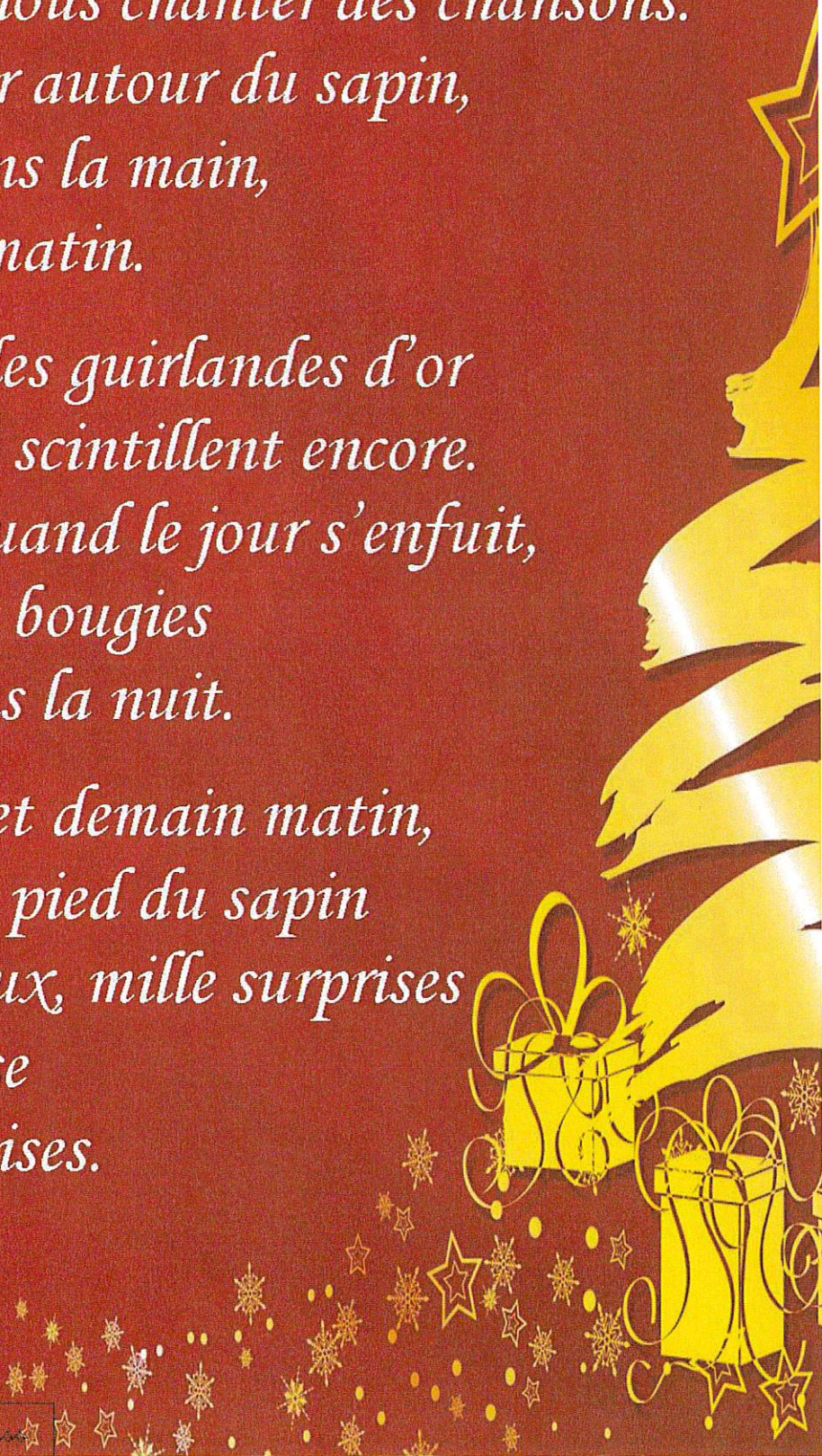


C'est Noël !

*C'est Noël, viens à la maison.
Viens chez nous chanter des chansons.
Viens danser autour du sapin,
La main dans la main,
Du soir au matin.*

*C'est Noël, les guirlandes d'or
Sur les murs scintillent encore.
Peu à peu quand le jour s'enfuit,
Plus de cent bougies
Brillent dans la nuit.*

*C'est Noël, et demain matin,
On verra au pied du sapin
Mille cadeaux, mille surprises
Et une valise
De petites bises.*





RESPONSABLE DU JOURNAL

**Vos suggestions seront appréciées et considérées
Merci!**

**Ninon Fortier
Secrétaire-trésorière adjointe
Municipalité St-Roch-de-Mékinac
Tél. :819-646-5635 p. 188
ninon.fortier@regionmekinac.com**

